

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice: 39

PRESENTS (22) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, H. PREHER, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (14) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
D. BEAUDEUX mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
S. COTTEREAU mandant a pour mandataire AF. BOURAT
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
A. LEBORGNE mandant a pour mandataire F. BRAUD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. DUMAS
E. FARHAT mandante a pour mandataire N. CASSAN FAUX
K. WEINLAND mandant a pour mandataire F. MERY
C. PAILLER mandant a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (3) :

P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, M. METAIS

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Demande de subventions Direction Régionales des affaires culturelles (DRAC) et Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) pour l'action "Raconte moi les Renardières", au titre du contrat de ville

Par la délibération n°13 du Conseil Municipal du 9 avril 2015, le cadre et les objectifs du Contrat de ville couvrant la période 2015-2020 ont été adoptés, et le document contractuel a été finalisé et signé en présence de tous les partenaires le 4 juin 2015.

Cette politique concerne deux quartiers définis comme prioritaires : "Ozon-Les Renardières-Le Lac" (quartier n°1), et "Châteauneuf – centre-ville" (quartier 2), pour y développer des actions visant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain.

Le développement d'actions culturelles au sein des quartiers prioritaires est un axe fort du contrat et de ses partenaires, notamment de la DRAC (Direction Régionales des affaires culturelles)

Par délibération n°18 du conseil municipal du 15 décembre 2015, la ville de Châtellerault s'est engagée dans une Opération d'Intérêt Régional pour le renouvellement urbain des quartiers du Lac et des Renardières, traduit par la signature d'un protocole de préfiguration.

Afin d'impulser une dynamique particulière entre les acteurs du territoire (Education Nationale, MJC des Renardières, Equipe de Prévention de l'ADSEA, CAPC, Ville, CCAS) et les habitants (familles et enfants), une action culturelle est proposée visant à les rendre fiers de leur quartier par la connaissance, la valorisation et la transmission d'éléments patrimoniaux, historiques et architecturaux.

Cette action se déroulera en deux grandes étapes :

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 juin 2017

n° 37

page 2/2

1- Comprendre les éléments structurants du quartier (géographiques, historiques, architecturaux et culturels) par :

- la découverte du quartier, ses relations au quartier de Châteauneuf et au centre-ville historique en travaillant avec le service Pays d'Art et d'Histoire de la CAPC, le service des archives de la ville,
- la découverte du quartier en travaillant avec la MJC des Renardières et en rencontrant les personnes du foyer logement.

2 – Développer un projet culturel et artistique à l'échelle du quartier par :

- la connaissance de la culture graphique,
- la mise en résidence d'un artiste graphiste à l'école Léo Lagrange.

Pour la réalisation de l'action dont le budget s'élève à 11 380 €, la ville sollicite une subvention auprès de la DRAC à hauteur de 1500 € et une subvention auprès du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires à hauteur de 1500 €.

VU la délibération n°13 du conseil municipal du 9 avril 2015 relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020,

VU la délibération n°18 du conseil municipal du 15 décembre 2015 relative à l'adoption du protocole de préfiguration de l'Opération d'Intérêt Régional du Lac et des quartiers,

VU l'avis du comité de pilotage du Contrat de ville du 25 avril 2017,

CONSIDÉRANT le contrat de ville signé en date du 4 juin 2015, par l'ensemble des partenaires, et l'adéquation de ce projet avec les priorités du Contrat de ville

CONSIDÉRANT le budget déployé par la collectivité de 11 380 € nécessitant un soutien financier de l'État,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter des crédits de la DRAC à hauteur de 1500 €, et du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires à hauteur de 1500 €, pour le financement de l'action,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cet objet.

La recette sera imputée sur le compte budgétaire 824/74718/4500.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

28 JUIN 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 27/06/2017